

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 18 juin 2008 - 9 h 30
« Carrières et retraites »

Document N°15

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Les polycotisants des générations 1942 et 1946 : trois groupes très distincts

Franz Kohler, François Jeger
DREES - Etudes et résultats n°558 – février 2007



Études et Résultats

N° 558 • février 2007

Les polycotisants des générations 1942 et 1946 : trois groupes très distincts

Lorsque l'on décrit le système de retraite, on privilégie le plus souvent une approche par régimes distinguant les ressortissants du régime général, des régimes de non-salariés, des régimes de fonctionnaires, des régimes spéciaux et l'on examine l'impact des règles de chacun de ces régimes sur la situation de leurs ressortissants.

Or, en pratique, près de la moitié des assurés sociaux effectuent leurs carrières dans plusieurs régimes. Pour ces assurés, les polycotisants, les droits à la retraite sont la somme des droits acquis dans les différents régimes. Pour apprécier la portée des règles de ces régimes, il est en conséquence important de prendre en compte cette catégorie d'assurés, dont la situation variera selon la durée des périodes d'assurance validées dans chaque régime. *A priori*, de nombreux parcours professionnels de polycotisants peuvent se présenter. Mais, pour réfléchir sur le système de retraite, il est utile de repérer les cas les plus fréquents.

L'échantillon interrégime de cotisants (EIC 2003) apporte une nouvelle information rétrospective sur l'enchaînement des régimes d'affiliation. Près d'un retraité sur deux des générations 1942 et 1946 aura validé des trimestres dans au moins deux régimes de retraite de base. On distingue parmi eux trois groupes d'importance à peu près égale qui composent à eux trois la quasi-totalité des polycotisants. Le premier est celui des salariés qui ont cotisé à la fois dans le public et le privé. Le second groupe rassemble des personnes qui ont alterné des périodes de travail indépendant et des périodes de salariat dans le privé. Enfin, on trouve dans le troisième groupe, des salariés ayant cotisé au régime général et à la Mutualité sociale agricole.

Franz KOLHER - François JEGER

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités

LA part des polycotisants tend à augmenter au fil des générations : elle est passée de 45 %, pour la génération 1942, à 47 %, pour la génération 1962. Ce constat, opéré à une date donnée, sous-estime la part des polycotisants des générations n'ayant pas encore achevé leur carrière.

Le concept de polycotisant peut recouvrir des situations qui n'ont rien de comparable : il peut aussi bien concerner une personne ayant alterné des activités salariées et non salariées, qu'un fonctionnaire qui a validé quelques trimestres à la CNAV lorsqu'il était étudiant, avant d'entrer dans la fonction publique. Le mode de calcul de la pension est alors très différent : dans le dernier cas la pension sera très proche de celle d'un unicotisant. Dans le premier cas, l'impact sur les droits, avantage ou désavantage le polypensionné par rapport à un unipensionné et dépend des régimes d'affiliation ainsi que de la répartition des périodes passées dans chacun des régimes.

Une analyse menée à partir de l'échantillon quadriennal interrégime de cotisants (encadré 1) est effectuée en deux temps. Dans une première partie, on dresse une typologie des polycotisants des générations 1942 et 1946 (plus des trois quarts de ces générations sont aujourd'hui à la retraite). Dans une seconde partie, on vérifie que cette typologie sera encore pertinente pour les générations les plus jeunes (jusqu'à la génération 1962).

Trois types de parcours professionnels englobent la quasi-totalité des polycotisants

Pour simplifier l'analyse, les régimes de retraites de base ont été regroupés en trois ensembles :

- les régimes de salariés du secteur privé (affiliés à la CNAV ou à la MSA),
- les régimes que l'on regroupera et qualifiera de public : fonctionnaires d'État et hospitaliers des collectivités locales, régimes spéciaux (SNCF, RATP, etc.),
- les régimes des indépendants

ENCADRÉ 1

L'échantillon interrégimes de cotisants et le champ de l'étude

Pour améliorer la connaissance et éclairer les choix publics, la DREES a construit un échantillon interrégimes de cotisants (EIC) donnant, avec une périodicité régulière, une photographie des droits à la retraite acquis en France dans l'ensemble des régimes par un échantillon d'actifs de différentes générations.

La DREES interroge tous les quatre ans la quasi-totalité des organismes de retraite obligatoire, de base et complémentaire : 35 organismes, recouvrant une soixantaine de régimes, sont questionnés sur les droits à la retraite acquis par un échantillon anonyme d'individus (durées validées, motif de validation, salaires portés au compte, points acquis, etc.).

L'EIC est issu du rapprochement, individu par individu, d'informations provenant des différents régimes de retraite : c'est le seul outil permettant une connaissance globale des droits à la retraite acquis par les actifs, sans reconstitution à partir de données déclaratives.

La première vague de l'EIC (EIC 2003) a été conçue pour représenter les personnes ayant entre 31 et 67 ans au 31 décembre 2001. L'échantillon est constitué de personnes nées dans le courant du mois d'octobre d'une année paire sur deux : le taux de sondage est donc d'une génération sur quatre et de 2,67 % par génération tirée, ce qui représente environ 230 000 personnes.

L'EIC est un panel : les individus tirés dans l'EIC 2003 seront suivis dans les EIC suivants, afin de pouvoir observer l'évolution des droits acquis par les individus de l'échantillon entre deux EIC successifs (acquisition de nouveaux droits ou mise à jour d'informations au sein des régimes).

La définition d'un polycotisant ici est celle d'une personne qui a cotisé dans au moins deux régimes de base. Cependant, une personne qui relève d'un régime autre que le régime général et valide des périodes d'AVPF au régime général n'est pas considérée comme polycotisante.

(MSA non salariés, ORGANIC et CANCAVA, professions libérales).

Ces trois ensembles regroupent chacun des régimes dont le calcul des pensions est assez voisin. Ils se distinguent entre eux par le fait qu'ils couvrent des situations professionnelles aux statuts très différents. S'il existe encore des différences de législation à l'intérieur d'un de ces groupes, la tendance est plutôt à la convergence : création du régime social des indépendants (RSI) ; rapprochement des règles de certaines entreprises publiques avec celles des fonctionnaires.

Ce regroupement vise principalement à styliser les parcours.

La quasi-totalité (97 %) des polycotisants se répartit en trois grands types de parcours professionnels :

- les salariés du public ayant aussi cotisé comme salariés du privé,
- les personnes ayant alterné des périodes de salariat dans le privé et des périodes de non salariat,
- les salariés du privé ayant cotisé seulement à la CNAV et à la MSA.

Les polycotisants ayant effectué une partie de leur carrière dans le secteur public : des périodes assez courtes dans le privé

Le premier type de parcours, qui représente 38 % des polycotisants, est constitué d'alternances dans le secteur public et le secteur privé en tant que salarié. Deux traits caractérisent ce groupe : un début de carrière fréquent dans le secteur privé suivi d'une intégration définitive dans le secteur public ainsi que la prédominance des périodes validées dans le public.

Le parcours le plus fréquent (un quart du total des polycotisants) commence par une période dans le secteur privé suivi d'une mobilité vers le secteur public (tableau 2). En général, la carrière dans le public est beaucoup plus longue que le début de la carrière dans le secteur privé. Une fois sur deux, plus de 80 % des trimestres sont validés dans le public. La retraite sera alors composée principalement de la retraite publique, le passage dans le privé contribuera à atteindre la durée de cotisation néces-

saire pour obtenir une retraite à taux plein. Plus généralement, les personnes dont le parcours s'achève dans le public, même après plusieurs mobilités, ont validé la majorité de leurs trimestres dans le public.

Dans ce groupe de polycotisants, un second sous-groupe, plus hétérogène que le précédent, est celui des carrières mixtes qui finissent dans le privé, il réunit 4,3 % des polycotisants (tableau 2). La moitié des personnes de ce second groupe a validé moins d'un tiers de ses trimestres dans le secteur public : on trouve dans cette population des personnes passées jeunes dans le privé. Elles ne satisferont pas à la condition de 60 trimestres d'activité dans la fonction publique pour y percevoir une retraite, mais ceux-ci, transférés à la CNAV, leur permettront probablement d'atteindre le taux plein au régime général.

Enfin, un quart du second sous-groupe a cotisé plus des deux tiers dans le public : ce sont peut-être des fonctionnaires de catégorie active ou des militaires ayant liquidé, lorsqu'ils étaient jeunes, leur pensions pour cumuler dans le privé.

■ TABLEAU 1

Cotisants des générations 1942 et 1946 par type de parcours

		en %
Unicotisants		54
dont	CNAV	95
	MSA non salariés	2
	Fonction publique	2
	Autres	1
Polycotisants		46
dont	Salariés privé et public	38
	Non-salariés et salariés privé	34
	Salariés CNAV et MSA	25
	Sous-total	97
	Uniquement non salariés	2
	Autres	1

Sources • EIC 2003.

■ TABLEAU 2

Polycotisants des générations 1942 et 1946. Type de parcours et part des trimestres validés dans le public

		en %		
Part parmi les polycotisants		Part des trimestres validés dans le public		
		Médiane	3 ^e quartile	1 ^{er} quartile
Privé puis public	25	82	93	63
Privé puis public puis privé puis public	4,0	82	90	65
Autres carrières finissant dans public	5,0	96	98	93
Sous total carrières s'achevant dans le public	34,0			
Privé puis public puis privé	2,0	30	65	6
Public puis privé	1,0	33	79	8
Autres carrières finissant dans le privé	1,3	27	56	14
Sous total carrières s'achevant dans le privé	4,3			

Note de lecture • Les salariés qui ont commencé dans le secteur privé avant d'entrer dans le secteur public constituent 25 % des polycotisants. Parmi eux, la moitié a validé plus de 82 % de ses trimestres dans le public, un quart moins de 63 % et les trois quarts moins de 93 %.

Sources • EIC 2003.

Pour les polycotisants ayant validé des périodes à fois dans le secteur privé et le secteur public, la répartition des trimestres entre les deux types de régimes de retraite est un peu différente entre les hommes et les femmes. On trouve plus souvent chez les hommes des carrières longues dans le public associées à de brèves périodes dans le privé (graphique 1). En revanche, pour les femmes, la répartition est plus équilibrée avec un plus grand nombre de périodes longues dans le privé et des périodes courtes dans le public (graphique 2).

Les alternances entre le salariat et l'indépendance : des allers et retours fréquents

Un tiers des polycotisants ont été affiliés à la fois à un régime de base salarié et à un régime non salarié. Ce deuxième groupe est masculin à 82 %. Quatre personnes sur dix de ce groupe ont commencé à travailler en

tant que salariés puis se sont mis définitivement à leur compte, comme artisans, commerçants ou professions libérales. C'est un premier sous-groupe (14,2 % de l'ensemble des polycotisants).

Un second sous groupe (8 % des polycotisants) a fait le même début de parcours que ces derniers mais est redevenu salarié.

Un troisième sous-groupe, rassemblant un polycotisant sur dix, est composé de personnes qui ont connu plus de quatre situations entre le salariat privé et le non-salariat. Seul 1 % des polycotisants a commencé en tant que non-salarié pour devenir salarié ensuite. Pour l'ensemble de ces polycotisants ayant connu à la fois le salariat privé et le non-salariat, les cotisants ont validé une nette majorité de trimestres en tant que salariés (graphiques 3 et 4).

Ainsi, un tiers de ces polycotisants, hommes comme femmes, ont validé moins de 20 trimestres en tant qu'indépendant et la moitié moins de

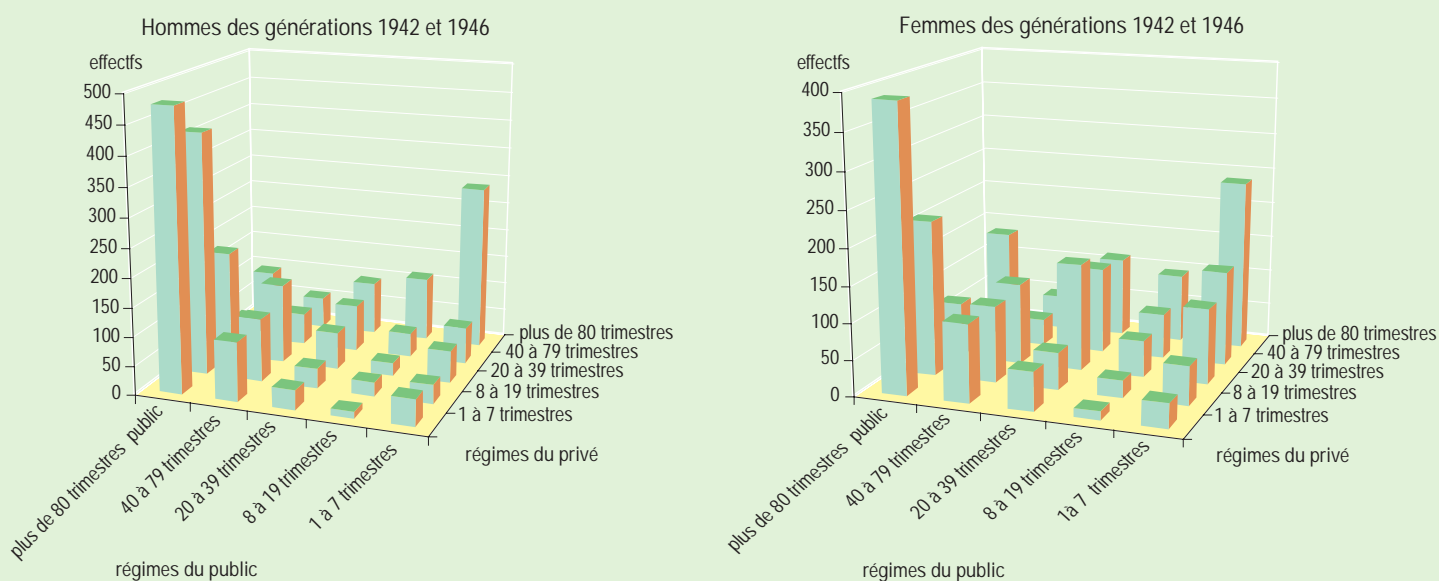
40 trimestres. Ils tireront donc l'essentiel de leur pension de la CNAV ou dans une moindre mesure de la MSA (encadré 2). Un polycotisant sur six seulement de ces générations a validé plus de 120 trimestres en tant que non salarié.

Pour les hommes, ceux qui ont peu de trimestres au titre de leur activité indépendante en ont cependant acquis beaucoup en tant que salarié. En cumulant les trimestres acquis dans les deux types de régimes, ils devraient atteindre la durée tous régimes leur permettant d'atteindre le taux plein (graphique 3).

Par contre, concernant les femmes, la proportion de celles qui ont cumulé peu de trimestres au total est assez importante (graphique 4). Ainsi, un quart des femmes de ces deux générations avaient en 2001 (à l'âge de 59 ans pour la génération 1942, et à 55 ans pour la génération 1946) validé au total moins de 90 trimestres (hors allocation vieillesse des parents au foyer [AVPF]).

GRAPHIQUE 1-2

Répartition des trimestres validés entre public et privé des polycotisants salariés



Note de lecture • La hauteur des barres est proportionnelle à la fréquence des cas.
Sources • EIC 2003.

■ ENCADRÉ 2

Regroupement utilisés

Salariés du secteur privé

CNAVTS : Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés
 MSA : Mutualité sociale agricole (salariés)

Non salariés et professions indépendantes

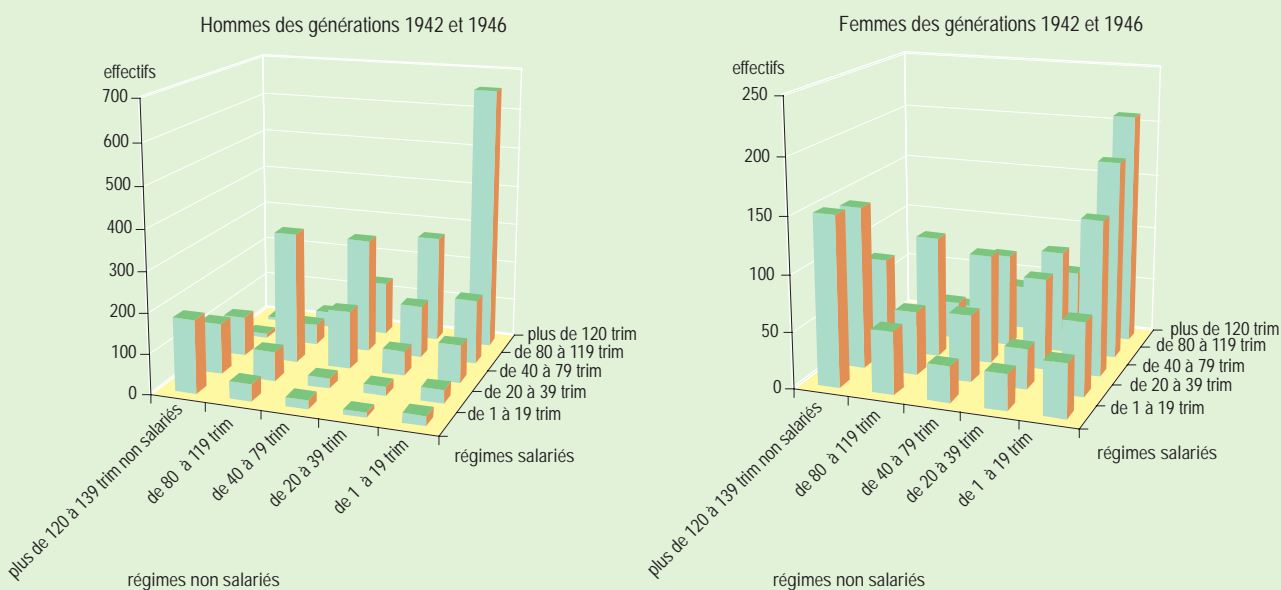
MSA : Mutualité sociale agricole (exploitants agricoles)
 ORGANIC : Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce
 CANCAVA : Caisse autonome nationale de compensation de l'assurance vieillesse artisanale
 CARMF : Caisse autonome de retraite des médecins de France
 CARPIMKO : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes
 CARPV : Caisse autonome de retraite et de prévoyance des vétérinaires
 CARSAF : Caisse autonome de retraite des sages-femmes françaises
 CAVAMAC : Caisse d'allocation vieillesse des agents généraux et des mandataires non salariés de l'assurance et de la capitalisation
 CAVEC : Caisse d'allocation vieillesse des experts-comptables et des commissaires aux comptes
 CAVP : Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens
 CAVOM : Caisse d'assurance vieillesse des officiers ministériels, officiers publics et des compagnies judiciaires
 CAVIMAC : Caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes
 CIPAV : Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse
 CRPCEN : Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires

Salariés du secteur public (service des pensions des fonctionnaires civils et militaires)

CNRACL : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales
 ENIM : Établissement national des invalides de la marine
 IEG Pensions : Industries électriques et gazières pensions
 RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens
 SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

■ GRAPHIQUE 3-4

Polycotisants hommes des générations 1942 et 1946 et leur répartition en fonction des trimestres validés en tant que salariés et en tant que non salariés

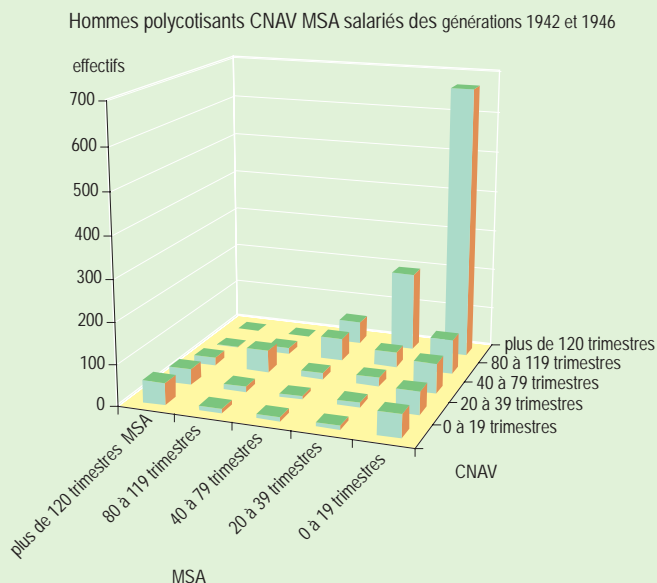
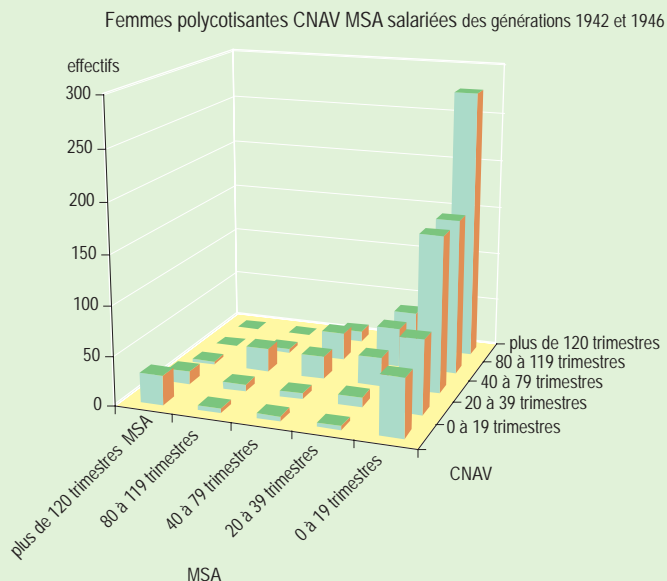


Note de lecture • La hauteur des blocs est proportionnelle aux effectifs. Ainsi on observe que la catégorie la plus nombreuse est celle des hommes ayant validé moins de 20 trimestres aux régimes non salariés et plus de 120 aux régimes de salariés.

Sources • EIC 2003.

■ GRAPHIQUE 5-6

Polycotisants des générations 1942 et 1946 ayant été affiliés à la CNAV et à la MSA



Note de lecture • La hauteur de ces blocs est proportionnelle aux effectifs.
Sources • EIC 2003.

■ TABLEAU 3

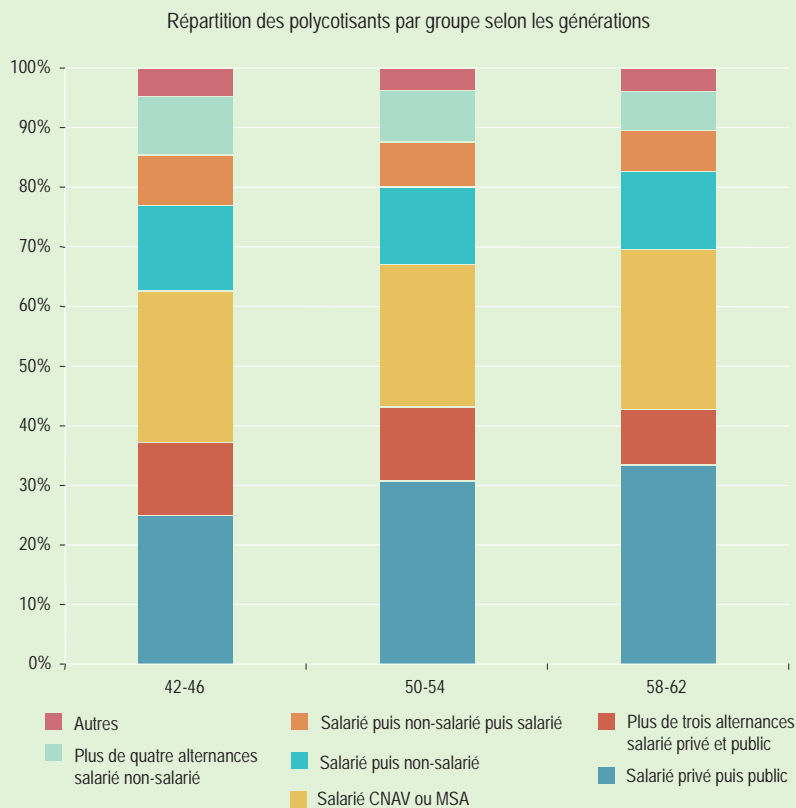
Part médiane (en) des trimestres validés dans le secteur public selon les parcours de trois groupes de générations

	en %		
	1942-1946	1950-1954	1958-1962
Privé → public	82	81	83
Public → privé → public	82	80	78
Public → privé → public	96	95	94
Privé → public → privé	30	27	41
Public → privé	33	25	50
Public → privé → public → privé	27	26	42

Sources • EIC 2003.

■ GRAPHIQUE 7

Évolution des polycotisants selon les générations



Sources • EIC 2003.

Les polycotisants CNAV-MSA salariés ont validé peu de trimestres à la MSA

Un troisième groupe, qui constitue un quart des polycotisants est composé de salariés qui ont été affiliés à la CNAV et à la MSA salariés. Les règles de calcul des pensions de ces deux régimes sont maintenant assez proches. Leur pension de base sera donc proche de celle des unipensionnés de la CNAV. Les hommes composent 52 % de ce groupe.

Pour ces polycotisants, le régime principal d'affiliation est très souvent la CNAV. En effet, les deux tiers d'entre eux ont validé moins de 20 trimestres à la MSA et 40 % moins de 8 trimestres (graphique 5).

Ceux pour lesquels la MSA a été le régime principal d'affiliation, où ils ont validé plus de la moitié des trimestres, ne représentent que 11 % de ce groupe : la moitié d'entre eux a validé moins de 20 trimestres à la CNAV.

Une typologie qui devrait perdurer pour les générations suivantes

La part de polycotisants est un peu plus forte chez les générations les plus jeunes. Elle est de 42 % pour les générations 1942-1946, 44 % pour

les générations 1950-1954, et 44,5 % pour les générations 1958-1962.

Toutefois la typologie dressée pour les générations 1942-1946, ne sera pas très différente pour les générations jusqu'en 1962 qui prendront leur retraite d'ici une quinzaine d'années (graphique 6).

L'évolution la plus notable, parmi les polycotisants, est celle de l'accroissement de la catégorie des «salariés privé puis public» dont la part passe de 25 % à 33 % pour la génération 1958-1962. Il faut y voir une tendance croissante à effectuer des travaux d'étudiant ou à connaître des périodes dans le secteur privé avant d'être intégré à une administration. Ce phénomène est atténué si on ajoute la catégorie de ceux qui ont connu plus de trois passages entre le privé et le public.

La part des trimestres validés dans le public ne varie pas selon les générations (tableau 3). Pour des durées totales naturellement plus faibles chez les plus jeunes, cela indique une plus petite durée validée dans le privé avant d'entrer dans la fonction publique. Une raison pourrait être le recrutement massif de contractuels dans la fonction publique dans les années 1970 (appartenant aux générations les plus anciennes) qui ont du attendre leur titularisation en cotisant à la CNAV et à l'IRCANTEC. ■

■ Pour en savoir plus

- Caillot L., Chaput H., Colin C., El Mekkaoui de Freitas N., Michaudon H., 2004, «Échantillon interrégimes de cotisants – tome 2: procédures de constitution statistique de l'échantillon», *Document de travail*, n° 50, mars, DREES.
- Caillot L., Chaput H., Colin C., El Mekkaoui de Freitas N., Michaudon H., 2004, «Échantillon interrégimes de cotisants – tome 1: procédures juridiques de constitution de l'échantillon», *Document de travail*, n° 62, février, DREES.
- Caillot L., Colin C., El Mekkaoui de Freitas N., Michaudon H., 2004, «L'échantillon interrégimes de cotisants: un instrument de pilotage pour le système de retraite français», *Droit social*, n° 2, février.
- Chaput H., El Mekkaoui de Freitas N., 2005, «Les durées d'assurance validées par les actifs pour leur retraite: une première évaluation à partir de l'échantillon interrégimes de cotisants», *Études et Résultats*, n° 400, mai, DREES.
- Colin C., El Mekkaoui de Freitas N., Michaudon H., 2004, «Comment mesurer les droits à la retraite acquis en France?», *Courrier des statistiques*, n° 11, septembre, INSEE.
- Raynaud E., 2004, «Les retraites de la génération 1948, une illustration par quelques cas types cotisants», *Études et Résultats*, n° 331, août, DREES.